

Evaluation du Programme Mémoire du monde

(Résolution 36C/COM CI/DR.2)

Résumé exécutif

L'enquête a été préparée en réponse à la Résolution 36C/COM CI/DR.2, adoptée lors de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. La Résolution avait été proposée par la Pologne et co-signée par plus de 50 pays. La Résolution invitait la Directrice Générale à entreprendre une évaluation globale, y compris par l'intermédiaire d'enquêtes parmi les États membres, et à travers une réflexion en profondeur sur les modalités de renforcement du Programme Mémoire du monde (MoW) et de son impact.

Le sondage a été préparé et réalisé par le Secteur de la Communication et de l'Information (CI), la Division des sociétés du savoir (KSD). Le questionnaire a été distribué lors de la réunion du CI Information avec des États membres de l'UNESCO, le 8 février 2012. Ensuite, il a été envoyé aux Comités de MoW dans le monde entier, ainsi qu'annoncé et distribué parmi les nouvelles sur le site Web du CI. Le Secteur CI a reçu un total de 25 réponses.

Le questionnaire a proposé cinq thèmes majeurs pour l'analyse globale. Il s'agit notamment de ce qui suit:

1. Les défis et les solutions liés à l'impact des avancées technologiques sur le patrimoine documentaire
2. Les défis et les solutions liés à la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire
3. La coopération internationale, l'assistance et la promotion du Programme Mémoire du monde (MoW)
4. Le renforcement du Programme Mémoire du monde (MoW)
5. Les ressources du Programme Mémoire du monde (MoW)

En ce qui concerne le premier domaine thématique sur « Les défis et les solutions liés à l'impact des avancées technologiques sur le patrimoine documentaire », plusieurs répondants ont souligné l'importance de la sensibilisation à l'impact que les technologies ont eu sur la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire. Un répondant a proposé la création d'une catégorie distincte d'inscriptions pour les pays qui ont réussi à surmonter les défis technologiques dans la préservation de leur patrimoine documentaire.

Pour de nombreux répondants il était crucial de sensibiliser la population à l'impact de la technologie dans la sphère publique, de diffuser des conseils et de l'expertise ainsi que de formuler des recommandations pour des politiques à long terme. Les autres suggestions incluaient: le développement de la politique au niveau des pays afin d'aider à concevoir des politiques et des stratégies nationales dans le domaine de la préservation ainsi que d'encourager l'utilisation de technologies appropriées et ses meilleures pratiques, notamment en encourageant l'utilisation de technologies appropriées et la promotion des technologies d'accès ouvert.

Les défis technologiques, économiques et juridiques ont été identifiés comme des questions prioritaires pour le patrimoine documentaire et son accessibilité. Les enjeux culturels et professionnels ont également été mis en évidence; des préoccupations particulières ont été exprimées concernant le manque de coopération entre les institutions pour les dossiers privés et les spécialistes des TI.

En ce qui concerne la deuxième zone thématique: « Les défis et solutions liés à la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire », un défi majeur auquel la plupart des pays ont été confrontés est le manque de financement, et, par conséquent, la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire national a été compromise dans son ensemble. Le manque de l'infrastructure informatique, ainsi que du personnel qualifié et de l'accès à une formation adéquate en tant que moyen de développer des compétences techniques ont également été soulignés. L'élaboration d'un concept national de numérisation et la conception des politiques publiques et des stratégies pour la préservation du patrimoine documentaire étaient considérées comme très importantes par les répondants. Les mentions légales et institutionnelles liées à des questions de droits d'auteur ont également été exprimées. Pour beaucoup d'entre eux, les défis existants concernent la préservation des archives du secteur privé.

La plupart des répondants ont reconnu que des mesures adéquates pour le renforcement des capacités ne sont pas mises en place dans leurs pays. Beaucoup d'entre eux ont noté qu'un nombre limité d'institutions, généralement des institutions nationales – assurent le stockage et l'accès physique, qui est souvent insuffisant. L'importance des programmes d'éducation et de formation et d'un cadre juridique adéquat dans la conservation numérique ont été mis en évidence.

En ce qui concerne l'accessibilité du patrimoine documentaire, la majorité des répondants ont indiqué que l'accès physique était souvent facile et disponible; beaucoup ont également indiqué que l'accès numérique et en ligne ont été également assurés. Dans certains cas, on a noté les problèmes dans la coordination des activités numériques au niveau national, le manque de spécialistes en TI et des infrastructures adéquates, ainsi que des cadres juridiques qui permettraient l'accès via des copies numériques. Des problèmes particuliers ont été mentionnés au sujet des collections audiovisuelles où l'adaptation à des nouvelles évolutions technologiques pose des défis économiques, technologiques, éthiques et professionnels.

Pour le troisième domaine thématique sur «La coopération internationale, la défense et la promotion du Programme Mémoire du monde » de nombreux répondants ont décrit de différents niveaux de coopération et d'implication dans le Programme Mémoire du monde et sa structure. Certains ont mis en évidence des problèmes observés dans la communication avec les structures régionales du Programme et des problèmes dans la structure et le fonctionnement de leurs Comités nationaux. Très peu avaient soumis des nominations conjointes de leurs Comités qui ont été axées sur l'établissement d'un registre national, ils n'ont pas, cependant, exclu une telle possibilité pour l'avenir. Ceux qui avaient présenté une nomination conjointe ont trouvé que c'était un processus prenant beaucoup plus de temps que pour une nomination nationale.

En ce qui concerne le rôle de la Mémoire du monde par rapport à d'autres initiatives et activités des ONG spécialisées dans les questions du patrimoine documentaire, les réponses ont été divisées en deux grandes catégories. Tout d'abord, sur le plan international, on a souligné l'importance de maintenir par la Mémoire du monde (MoW) d'un rôle plus actif et la participation avec les ONG concernées. Aussi la formation de partenariats avec diverses initiatives culturelles et le soutien à l'élaboration de politiques dans les domaines de la culture et le patrimoine ont été suggérés. Deuxièmement, sur les niveaux régional, national et local, les répondants ont exprimé leur désir que la Mémoire du monde devrait soutenir davantage de projets spécifiques visant à la préservation et la sauvegarde du patrimoine documentaire.

D'autres formes de coopération internationale qui ont été suggérées incluent le développement de capacités régionales et, dans une certaine mesure, nationales ainsi que la coopération et le soutien à l'organisation d'ateliers et de séminaires régionaux relatifs à l'identification des éléments du patrimoine commun. Les autres suggestions incluent le partage des expériences et des meilleures pratiques, le soutien des projets communs entre les pays, l'organisation et l'encouragement de la participation à des séminaires, des formations, des stages et le développement de la communication et de produits publicitaires.

Dans la quatrième zone thématique «Le renforcement du Programme Mémoire du monde », bien que certains répondants ont noté que, compte tenu des ressources actuellement disponibles, le Programme opère d'une manière efficace et avec un succès remarquable, il a été souligné que des ressources supplémentaires et adéquates sont nécessaires afin d'organiser une surveillance adéquate, un suivi et le soutien des institutions avec le patrimoine documentaire, inscrites dans le Registre international. D'autres ont exprimé le souhait d'offrir aux pays dans le monde entier le support, l'orientation et l'organisation des ateliers afin de stimuler la participation au processus de nomination dans les différentes régions. Certains répondants ont aussi souligné que des liens plus étroits devaient être établis

entre les programmes du patrimoine culturel de l'UNESCO et leurs registres tandis que d'autres ont observé la nécessité de restructurer ou de créer un site web distinct du Programme Mémoire du monde.

En répondant à la question si le statut du Programme Mémoire du monde devrait être modifié, une catégorie de base des répondants a abordé la question de savoir si l'altération du statut devrait se traduire par une Convention. Tous les répondants ont été d'avis qu'une réflexion attentive et profonde et une analyse sur les avantages et les risques du changement de statut du programme devraient être entreprises avant de formuler une recommandation. Une Déclaration ou une Recommandation internationale ont également été mentionnées en tant qu'options qui pourraient renforcer le Programme et le statut de patrimoine documentaire. Certains des répondants ont insisté sur la nécessité d'améliorer le statut du Programme Mémoire du monde au niveau régional et national par le renforcement de comités régionaux et nationaux.

La majorité des répondants ont répondu positivement pour le renforcement de la coopération entre le Programme Mémoire du monde et d'autres programmes de l'UNESCO, en particulier avec les 2 principaux programmes du patrimoine de l'UNESCO, où les efforts pourraient être combinés pour assurer la publicité et établir des liens communs. Quelques répondants ont mentionné les avantages possibles résultant d'une coopération plus étroite avec la FIPA, en particulier dans les conseils de politique générale concernant l'accès et la numérisation du patrimoine documentaire et avec WDL dans la promotion d'articles inscrits sur les registres du Programme Mémoire du monde.

Enfin, en ce qui concerne le cinquième domaine thématique lié aux « Ressources du Programme Mémoire du monde » et les attentes du Programme Mémoire du monde en termes de soutien financier, trois grandes catégories ont émergé des réponses. Il s'agit notamment de la capacité de créer des mesures pour des professionnels, en soutenant de petits projets spécifiques aux niveaux régional et national et le fonctionnement de certains comités nationaux ou des institutions qui en ont besoin. La plupart des répondants estiment que le Programme Mémoire du monde avait besoin d'autres ressources humaines et financières particulièrement aux niveaux international et national.

Une majorité a réitéré le besoin du Programme Mémoire du monde pour soutenir financièrement les comités afin de financer les activités du projet et de soutenir la mobilité et la formation d'experts. D'autres ont souligné l'importance de la sensibilisation au niveau gouvernemental et dans le renforcement des liens entre les parties internationales et nationales du Programme.

Une grande majorité des personnes interrogées ont exprimé leur volonté de partager des informations, des expériences et des conseils avec d'autres Comités. Elles ont également souligné la nécessité d'organiser des réunions régionales ou sous-régionales, des ateliers et des formations au sein de leurs zones géographiques afin d'améliorer la communication entre elles et d'encourager la présentation des candidatures.

En réponse à la question d'augmenter le financement et la commercialisation de produits, une plus grande coopération avec les médias a été suggérée comme la création d'un site Web attrayant, une plus grande coopération avec Europeana et la Bibliothèque Européenne, la création de documentaires historiques et scientifiques, des publications, des expositions et la mise en place d'une cotisation annuelle pour chaque pays membre du Programme.

Enfin, les répondants ont réitéré la nécessité pour le Programme de gagner une plus grande visibilité à l'UNESCO, au niveau international mais aussi au niveau régional et national.